Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA AP

E7-2 ETUDE DE CAS - Option : Aménagements paysagers

Session 2015 • Code sujet : **2015-BTS141-RPL-ME-RE** • Durée : **3 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Organisation du chantier (1 question) **Page 3**

2. Commande des végétaux (3 questions) **Page 4**

3. Conception technique de l'espace arrière de la salle des fêtes (1 question) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://btsaap.fr/assets/annales/btsa-ap/E7 - Assurer la gestion technico-économique de chantiers/2015/BTSA AP - E7 - Assurer la gestion technico-économique de chantiers - Session 2015 - 1-Sujet.pdf

1. Organisation du chantier

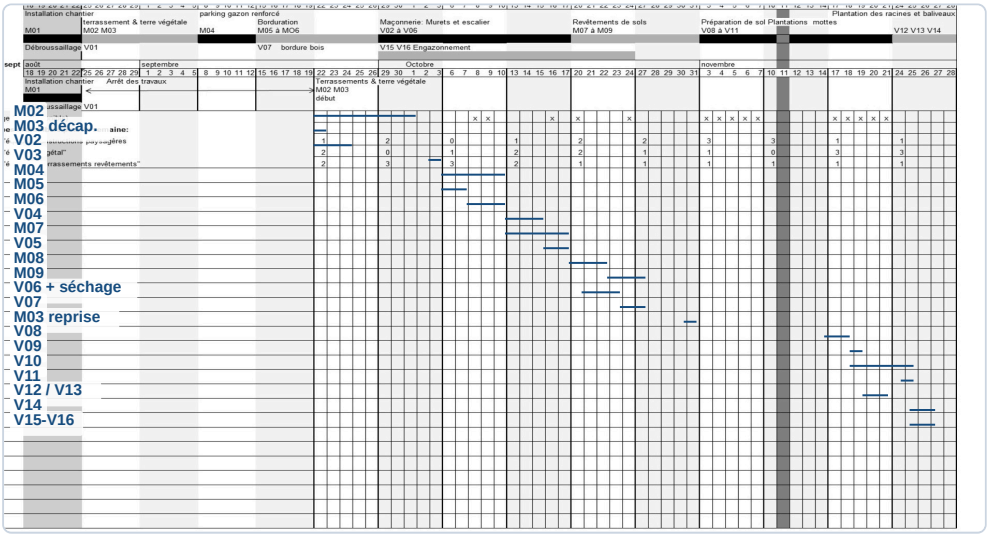
L’entreprise réalise le lot 2, maçonnerie et espaces verts, en coordination avec le lot 1, terrassements et revêtements de sols. À partir du descriptif des travaux, du planning initial et des contraintes de l’annexe A, il faut organiser et optimiser les moyens du chantier.

Question 1. Identifiez les principales contraintes, proposez un planning opérationnel sur l’annexe A à rendre, puis justifiez vos choix dans une note d’une demi-page minimum et d’une page maximum, destinée au maître d’ouvrage et à l’entreprise du lot 1.

Note au maître d’ouvrage et au lot 1 : Le phasage conserve les durées du descriptif et tient compte des effectifs hebdomadaires. Les tâches simultanées mobilisent des équipes distinctes. M02 précède la remise en place de terre végétale; les finitions paysagères suivent les travaux de sol. Réserver le béton de V03 le 26 septembre pour une livraison le vendredi 3 octobre, puis respecter le séchage avant les murets. Livrer les végétaux au plus cinq jours avant leur plantation. Interrompre les travaux si le sol est gelé, détrempé ou insuffisamment portant, et éviter les jours où la mini-pelle est indisponible. Le 28 novembre reste une marge de rattrapage.

Période	Travaux programmés
22 septembre au 1er octobre	M02; décapage M03 le 22 septembre; V02 du 22 au 24 septembre.
3 au 10 octobre	V03 le 3 octobre; M04 du 6 au 10 octobre; M05 du 6 au 7 et M06 du 8 au 10 octobre.
13 au 17 octobre	M07 du 13 au 17; V04 du 13 au 15 et V05 les 16 et 17 octobre.
20 au 31 octobre	M08 du 20 au 22 et M09 du 23 au 27 octobre; V06 les 21 et 22, séchage le 23; V07 les 24 et 27; reprise de terre M03 le 31 octobre.
17 au 28 novembre	V08 les 17 et 18; V09 et V10 à partir du 19; V12 le 20, V13 le 21 et V11 le 25; V14 et V15-V16 les 26 et 27. Réserver le 28 aux aléas.

Annexe A complétée : planning rephasé



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Fin des travaux programmés le 27 novembre 2014; le 28 novembre est réservé au rattrapage des aléas.

2. Commande des végétaux

La pépinière habituelle de l'entreprise ayant fermé, le conducteur de travaux demande de préparer la commande de végétaux définie dans le DQE. Les propositions de trois pépiniéristes doivent être comparées en tenant compte des contraintes du sujet et d'une enveloppe de 4 000 € HT.

Question 1. Rédigez, à l'intention du conducteur de travaux qui passera les commandes, une note analysant les différentes propositions au regard des contraintes imposées.

Le Chêne chiffre les végétaux à 4 272,50 € HT et le port à 300 €, soit 4 572,50 €. Val de Ru affiche 4 616,27 € HT après remise, port gratuit, mais le calcul du devis donne 4 616,26 € HT. Tessi revient à 2 807,41 € HT, auxquels s'ajoutent 2 300 € de port. Aucune offre complète ne respecte donc les 4 000 € HT. Le Chêne a des indisponibilités et substitutions ; Val de Ru propose notamment des cépées plutôt que des baliveaux et des plants en conteneur plutôt qu'à racines nues ; Tessi présente plusieurs écarts de calibre ou de conditionnement. Vérifier aussi le délai de validité des devis.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Aucune offre complète ne respecte le plafond de 4 000 € HT. Le devis Val de Ru présente un écart d'un centime dans son total HT.

Question 2. Justifiez vos choix définitifs pour assurer la commande des végétaux.

Pour rester sous l'enveloppe, retenir les ligneux disponibles chez Le Chêne et compléter chez Val de Ru avec les vivaces, les jeunes plants et le Tovelit. Le sous-total Le Chêne est de 2 578,20 € HT ; avec 300 € de port, le montant atteint 2 878,20 €. Le panier Val de Ru est de 863,80 € HT avant remise, soit 734,23 € après remise de 15 %, si celle-ci est maintenue sur commande partielle. Total estimé : 3 612,43 € HT.

Faire confirmer par écrit les écarts au DQE : Corylus et Carpinus chez Le Chêne, Ulex chez Le Chêne, et les trois vivaces en godet chez Val de Ru. Confirmer aussi la remise, puis caler la livraison pour planter dans les cinq jours suivant l'arrachage.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Commande mixte sous réserve des validations : 3 612,43 € HT, port compris, soit 387,57 € sous l'enveloppe.

Question 3. Rédigez le ou les bons de commande correspondant aux végétaux retenus.

Bons de commande à confirmer après accord écrit sur les écarts de présentation. Le bon Le Chêne comprend les ligneux retenus ; son port est calculé sur le montant commandé. Le bon Val de Ru reprend les prix unitaires du devis, puis applique la remise professionnelle de 15 % au sous-total. La remise sur commande partielle et le port sont à faire confirmer par le fournisseur.

Fournisseur	Désignation	Qté	PU HT	Total HT
Le Chêne	Tilia cordata, motte T12/14	5	45,10 €	225,50 €
Le Chêne	Hydrangea macrophylla, conteneur 3-4 L, 30/40	206	4,20 €	865,20 €
Le Chêne	Taxus baccata, motte 60/80	42	14,50 €	609,00 €
Le Chêne	Ulex europaeus, C2L	40	4,90 €	196,00 €
Le Chêne	Quercus robur, baliveau 150/200	10	22,30 €	223,00 €
Le Chêne	Prunus avium, baliveau 150/200	10	17,10 €	171,00 €
Le Chêne	Corylus avellana, RN 60/90	15	8,90 €	133,50 €
Le Chêne	Rhamnus frangula, RN 60/80	15	6,60 €	99,00 €
Le Chêne	Carpinus betulus, C3-4 L, 60/100	14	4,00 €	56,00 €
Sous-total Le Chêne	Port : 300,00 €			**2 878,20 €**
Val de Ru	Hydrangea macrophylla « Tovelit », C3L	9	6,10 €	54,90 €
Val de Ru	Cytisus x praecox, jeune plant	40	1,50 €	60,00 €
Val de Ru	Cytisus scoparius, jeune plant	40	1,50 €	60,00 €
Val de Ru	Genista hispanica, jeune plant	40	1,50 €	60,00 €
Val de Ru	Hemerocallis « Topaze », godet	120	1,90 €	228,00 €
Val de Ru	Helleborus orientalis, godet	43	1,90 €	81,70 €
Val de Ru	Hyacinthoides hispanica, godet	38	1,90 €	72,20 €
Val de Ru	Geranium « Johnson Blue », godet	50	1,90 €	95,00 €
Val de Ru	Geranium phaeum, godet	40	1,90 €	76,00 €
Val de Ru	Erigeron karvinskianus, godet	40	1,90 €	76,00 €
Sous-total Val de Ru	Remise 15 % : 129,57 € ; port gratuit			**734,23 €**
Total commande	Remise sous réserve de confirmation sur commande partielle			**3 612,43 € HT**

Les montants Val de Ru sont calculés avec la remise professionnelle de 15 %. Le prix définitif reste à confirmer pour la commande partielle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le Chêne : 2 878,20 € HT port compris. Val de Ru : 734,23 € HT après remise. Total estimé : 3 612,43 € HT.

3. Conception technique de l’espace arrière de la salle des fêtes

L’espace situé à l’arrière de la salle des fêtes n’a pas été aménagé et une réponse adaptée doit être préparée pour la prochaine réunion. Le plan du projet et le relevé de la zone à traiter fournissent notamment les niveaux et indiquent un sol profond et argileux.

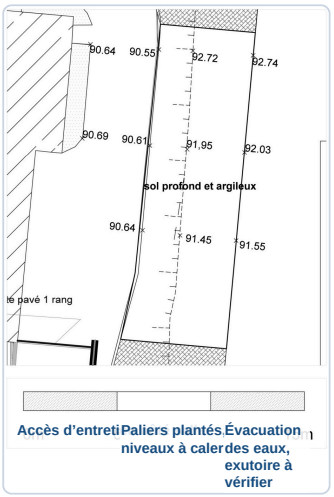
Question 1. Présentez les documents écrits et graphiques qui justifient vos choix pour proposer une réponse adaptée à l’aménagement de l’espace situé à l’arrière de la salle des fêtes.

Documents à présenter : un plan d’intention annoté, une coupe de principe et une notice précisant le modelage, les plantations et la gestion des eaux. Le relevé montre un fort dénivelé entre le côté de la salle et la limite opposée :

Repère	Côté salle	Axe	Limite opposée
Amont	90,55	92,72	92,74
Médian	90,61	91,95	92,03
Aval	90,64	91,45	91,55

Prévoir des paliers plantés et garder une bande d’accès pour l’entretien. La coupe précisera les raccords de niveaux et le principe d’évacuation des eaux, avec exutoire à vérifier. Adapter les végétaux au sol argileux ; intervenir sur sol ressuyé et sans produits phytosanitaires.

Plan d’intention, principes à valider sur site



✓ RÉPONSE À RETENIR

Plan et coupe de principe : paliers plantés, accès d’entretien maintenu et eaux maîtrisées vers un exutoire vérifié.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2015)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E7-2 Étude de cas du BTSA Aménagements paysagers, session remplacement 2015, Métropole-Réunion, code 2015-BTS141-RPL-ME-RE, durée trois heures et coefficient non indiqué. Le sujet porte sur l'aménagement paysager des abords d'une salle des fêtes en commune rurale. Il évalue la planification du chantier, l'analyse des offres de végétaux, la préparation des commandes et la conception d'un espace à aménager.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un planning opérationnel articule les durées, l'enchaînement des tâches, les équipes disponibles et la coordination entre les lots.
- Comparer les offres en vérifiant les quantités, espèces, variétés, conditionnements, forces, disponibilités, remises, frais et montants HT.
- Le délai maximal entre l'arrachage des végétaux en pépinière et leur plantation sur le chantier est de cinq jours.
- Les travaux de remodelage se font sur sol essuyé ou ressuyé, sans produits phytosanitaires, en tenant compte des réseaux.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reporter le planning sur l'annexe A et justifier l'organisation par les contraintes du chantier et des équipes.
- Contrôler la conformité des espèces, variétés, conditionnements et forces proposés par rapport au DQE.
- Calculer le coût HT en intégrant les remises et les frais de port, puis le comparer à l'enveloppe de 4 000 €.
- Pour la conception, exploiter le plan du projet, les niveaux relevés et la nature argileuse du sol.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les devis de végétaux sans oublier une contrainte importante ?

Reprenez chaque ligne du DQE et confrontez quantité, espèce, variété, conditionnement et force aux offres. Repérez les indisponibilités et substitutions, calculez le total HT après remise et frais de port, puis vérifiez le respect de l'enveloppe.

Q : Quelles contraintes du descriptif faut-il retenir pour les plantations ?

Le sujet fixe un délai maximal de cinq jours entre arrachage et plantation et interdit les produits phytosanitaires en raison de la proximité du cours d'eau. Les modalités de fosse, de tuteurage et de plombage à l'eau varient selon les végétaux.

Q : Le sujet impose-t-il une durée pour chacune des trois situations ?

Aucune durée par situation n'est indiquée. Les trois situations professionnelles peuvent être traitées séparément, dans la durée totale de trois heures. Prévoyez du temps pour l'annexe de planning, les notes, les calculs et les documents graphiques.

Q : Quels éléments le jury peut-il évaluer pour ces trois situations ?

Le sujet attribue 7 points à l'organisation du chantier, 7 points à la commande des végétaux et 6 points à la conception technique. Il ne fournit pas de grille détaillée par critère : répondez à chaque tâche et respectez les documents et contraintes demandés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsaap.fr/assets/annales/btsa-ap/E7 - Assurer la gestion technico-économique de chantiers/2015/BTSA AP - E7 - Assurer la gestion technico-économique de chantiers - Session 2015 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Aménagements Paysagers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.